



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

C2500-Direction du cycle de l'eau-

DELIBERATION N° D.2024.10.11

du Conseil communautaire du 1 octobre 2024

Délégation de service public pour l'exploitation du service de collecte des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Noisy-le-Roi.

Avenant n°1 entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Société SAUR portant sur la prolongation de la délégation de service public.

Date de la convocation : 24 septembre 2024
Date d'affichage : 2 octobre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : Mme Lucie LONCLE DUDA
Rapporteur : M. Marc TOURELLE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Martine SCHMIT, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Magali LAMIR, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Michel BANCAL, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Annick BOUQUET, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Dorothée BILGER, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER, M. Emmanuel LION, M. Gilles CURTI, M. Pierre SOUDRY, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Anne-France SIMON, Mme Vanessa AUROY, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Martine BELLIER, M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Christine CARON, M. Patrice BERQUET, M. Christophe KONSDORFF, M. Kamel HAMZA, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Elodie DEZECOT, M. Jacques ALEXIS, Mme Sophie TRINIAC, M. Moncef ELACHECHE, M. Philippe BENASSAYA, M. Benoît VIGNES

Absents excusés:

M. François DARCHIS, Mme Florence MELLOR, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Fabien BOUGLE, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU.
Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Jane-Marie HERMANN (pouvoir à Mme Christine CARON), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Jocelyne HANNIER (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à Mme Magali LAMIR), M. Benoît RIBERT (pouvoir à M. Christophe KONSDORFF), M. Jean-François BARATON (pouvoir à M. Luc WATTELLE), Mme Anne-Sophie BODARWE (pouvoir à M. Richard RIVAUD), M. Charles RODWELL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Richard DELEPIERRE (pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-19 portant sur les délégations de services publics ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 3135-1 alinéa 6 et à R.3135-8 ;

Vu le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du service public des eaux usées et des eaux pluviales par la commune de Noisy-Le-Roi du 1^{er} juin 2015 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Vu le transfert à titre obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » à la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc le 1^{er} janvier 2020, conformément à la loi NOTRe ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis de la commission des contrats de concessions et des délégations de service public du 1^{er} octobre 2024 ;

Vu le budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de l'exercice en cours,

-
- A compter du 1^{er} juin 2015 jusqu'au 31 mai 2025, l'exploitation du service public des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Noisy-Le-Roi a été confiée, par délégation de service public, à la Société SAUR, pour une durée de 10 ans.

Conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, les compétences « eau » et « assainissement » ont été transférées, à titre obligatoire à la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, le 1^{er} janvier 2020.

- Aussi, compte-tenu de l'échéance proche de ce contrat de délégation et des dispositions de l'article R.3135-8 du Code de la commande publique définissant les possibilités de modifier les contrats, les parties se sont rencontrées afin de prolonger la durée du contrat de 7 mois, afin de préparer dans les meilleures conditions possibles la prochaine mise en concurrence. C'est l'objet de l'avenant présenté dans cette délibération.

Dans ce projet d'avenant, le chiffre d'affaires prévisionnel généré au cours des 7 mois de prolongation est inférieur à 10% du montant total du contrat initial actualisé.

La commission des concessions et des délégations de service public, réunie le 1^{er} octobre 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur cet avenant n°1, portant sur l'allongement de la durée du contrat.

Par ailleurs, ce projet d'avenant précise :

- les modalités de transfert des comptes abonnés en fin de contrat ;
- les modalités de visite et état des lieux de fin de contrat ;
- et, conformément à la réglementation applicable au traitement des données à caractère personnel et le règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, applicable à compter du 25 mai 2018, les Parties, qui ont connaissance d'informations ou reçoivent communication de document signalés comme présentant un caractère personnel, sont tenues de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter que ces informations ou documents ne soient divulgués à un tiers qui n'a pas à en connaître. Dans un article dédié, les modalités de protection des données à caractère personnel mises en œuvre par le délégataire de service public sont précisées.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public, entre la société SAUR et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, relatif à l'exploitation du service public des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Noisy-Le-Roi, prenant effet à compter de la date de sa notification et portant sur :
- la prolongation de 7 mois du contrat soit jusqu'au 31 décembre 2025 ;
 - les modalités de transfert des comptes abonnés en fin de contrat ;
 - les modalités de visite et état des lieux en fin de contrat ;

- les modalités de protection des données à caractère personnel mises en œuvre par le délégataire de service public ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer cet avenant et tout document y afférent.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 56

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 68 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.